

FORMATIONS S.S.T Recyclage

Recyclage sauveteur secouriste du travail

Législation

Circulaire 289 du 1^{er} juin 2002 :

La formation continue est obligatoire. Le premier recyclage doit avoir lieu dans les douze mois qui suivent la formation. Après le premier recyclage, la périodicité des suivants est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.

- **Public concerné** : les sauveteurs secouristes du travail de l'entreprise
- **Nombre de participation** : minimum 4 personnes, maximum 10 personnes
- **Durée** : 1 journée
- **Validation** : timbre SST
- **Pré-requis** : être sauveteur secouriste du travail
- **Matériel utilisé** : supports vidéo et informatique ; 6 mannequins (adultes, enfants, nourrissons), 2 défibrillateurs de formation
- **Divers** : un livret sera remis à chaque participant

Scénario pédagogique de la formation

OBJECTIFS :

À la fin de la séquence, les stagiaires auront :

- Fait un point sur les accidents au cours de l'année
- Revu les risques rencontrés dans le cadre de leur emploi
- Actualisé leurs connaissances vis-à-vis des gestes de secours.
- Révisé la technique de massage cardiaque associée au défibrillateur

PROGRAMME DE FORMATION

Théorique et pratique : 6 à 7h

- Les accidents au cours de l'année passée (retour d'expérience).
- Les risques spécifiques à l'entreprise.
- Rappel sur l'évolution des techniques.
- Le massage cardiaque externe associé à la défibrillation.

Synthèse de la formation :

- Questionnaire de fin de formation